

COMPTE RENDU DE LA COMMISSION DES AFFAIRES ETRANGERES, DE LA DEFENSE ET DES FORCES

Audition du Général Grégoire de Saint-Quentin,

Commandant du COS (commandement des opérations spéciales)

Mercredi 18 mars 2015

Présidence de M. Jacques Gautier, vice-président -

La réunion est ouverte à 9 h 30.

M. Jacques Gautier, président. - Mon Général, c'est un honneur de vous accueillir dans notre commission, vous qui avez été commandant en chef de l'opération Serval, au Mali, et qui vous trouvez à présent à la tête du COS, le commandement des opérations spéciales. C'est aussi un plaisir personnel de vous retrouver, près d'un an après la publication du rapport d'information que Daniel Reiner et moi-même avons co-signé, avec le Président Larcher, sur les forces spéciales.

« Agir autrement » : telle est la devise des forces spéciales, qui emploient, comme on le sait, des méthodes originales. Aptes à la fulgurance, capables de se projeter dans la profondeur, de réaliser des « coups de poing » au cœur des centres névralgiques et de conférer un effet de levier aux autres opérations, les forces spéciales agissent avec des équipes réduites, intensivement entraînées, fort bien préparées. Elles offrent une faible empreinte au sol, pour des opérations aisément réversibles - ce qui fait d'elles un outil très précieux, pour les responsables militaires bien sûr, mais aussi pour les décideurs politiques.

Au-delà des hommes, essentiels, il faut aux forces spéciales des équipements performants, adaptés au type d'opérations en cause et aux différents théâtres sur lesquels elles sont menées. Il leur faut aussi un environnement de renseignement, humain et technologique, particulièrement dense ; une capacité d'aéromobilité, indispensable - il n'y a pas de forces spéciales sans troisième dimension ; enfin, une boucle courte de décision, qui leur permette la plus grande efficacité.

Dès le Livre blanc sur la défense et la sécurité nationale de 2013, le besoin d'un renforcement des effectifs du COS a été identifié. D'où l'objectif « COS + 1000 », qui vise à renforcer les effectifs, en les faisant passer de 3 000 à 4 000 agents (note de l'ASAF : le terme d'agent est inapproprié s'agissant des combattants du COS), tel qu'il a été inscrit dans la loi de programmation militaire (LPM) pour les années 2014 à 2019. Cependant, la nécessité d'une montée en puissance des équipements des forces spéciales a également été soulignée.

Le ministre de la défense, lors de sa conférence de presse du 11 mars dernier, en indiquant les grands points sur lesquels devrait porter la révision de la LPM annoncée par le Gouvernement avant l'été prochain, a mentionné le développement des forces spéciales, le renseignement et la cyber-défense. Face aux menaces dites « hybrides » qui se font jour, les forces spéciales apparaissent en effet comme la réponse militaire la mieux adaptée. Mais vous ne découvrez pas, mon Général, tout le bien que je pense de ces forces ! Je vous laisse la parole.

Général Grégoire de Saint-Quentin, commandant du COS.

Merci, Monsieur le président, pour cet accueil et pour votre présentation, qui résume fort bien les choses. Merci, Mesdames et Messieurs les Sénateurs, de me faire l'honneur de cette audition qui, un peu moins d'un an après la sortie de votre rapport d'information, et au moment où s'ouvre le chantier de l'actualisation de la LPM, va me permettre de faire le point sur ce jeune outil que sont les forces spéciales. Le COS a été créé il y a 22 ans, et il est encore en pleine croissance, en pleine transformation, tant il offre une réponse singulière, même si elle n'est pas omnipotente, à l'émergence croissante des menaces asymétriques, des zones grises et des réseaux terroristes.

J'ai l'honneur de commander les opérations spéciales depuis le 1er août 2013, juste après avoir quitté le commandement de l'opération Serval. Le COS est un commandement interarmées, placé sous l'autorité du chef d'état-major des armées (CEMA) ; il a une vocation essentiellement opérationnelle, pour laquelle il met sur pied des détachements fédérant des forces spéciales des trois armées et opérant à l'extérieur du territoire national.

Le COS n'est pas en charge de la préparation organique et opérationnelle des forces, qui reste du ressort des chefs d'état-major d'armée. Néanmoins, à mesure que le niveau d'emploi et d'interopérabilité de nos forces spéciales s'affirme, il joue un rôle croissant, et de plus en plus déterminant, de garant de leur cohérence interarmées : en matière de relations internationales, d'entraînement, et surtout de préparation de l'avenir : définition, conduite et coordination des programmes d'équipement intéressant les forces spéciales des trois armées. Le COS est, en la matière, l'interlocuteur privilégié de l'Etat-major des Armées (EMA) et de la direction générale de l'armement (DGA).

Ce point est important car, si le COS a consacré les vingt premières années de son existence à fédérer les forces spéciales pour en promouvoir l'emploi, le prolongement naturel de cette dynamique opérationnelle le conduit aujourd'hui à être le promoteur ardent d'une réponse organique en rapport avec un environnement conflictuel de plus en plus exigeant.

Quelques mots sur l'accélérateur stratégique que vivent aujourd'hui les forces spéciales. Il est encore trop tôt pour dire, et ce sera aux historiens d'en faire l'analyse, si nous vivons une période de basculement stratégique du fait de la forte poussée de ce qu'on appelle les nouvelles menaces, en particulier le terrorisme. Ce qui est certain, c'est que, sur la multiplication des zones grises et des foyers de tensions, prospère un terrorisme enraciné localement, mais à vocation transnationale, bien décidé à se tailler des sanctuaires et à les préserver par la constitution d'un outil militaire suffisamment robuste et militarisé pour imposer sa loi localement face, souvent, à des États défaillants. En revanche, ces bandes armées sont suffisamment fluides et furtives pour préserver leur impunité face aux organisations militaires classiques dont elles esquivent les coups et qu'elles cherchent à déstabiliser, à user, par une répétition continue d'actions asymétriques, interdisant la sortie de crise et nourrissant au passage leur légitimité. Tel est le défi stratégique d'aujourd'hui.

Seules, les forces spéciales seraient bien insuffisantes pour répondre à ce défi. Mais elles sont devenues nécessaires, pour ne pas dire indispensables, face à un adversaire qui tire sa force de sa fugacité plus que de sa puissance brute, car elles offrent un outil extrêmement réactif, capable de contester la zone d'impunité de l'adversaire. Celle-ci est multidimensionnelle, dans l'espace et dans le temps ; elle conjugue des sanctuaires géographiques, comme l'immensité des déserts du nord Mali, et des fenêtres temporelles de vulnérabilité très courtes, lorsque l'adversaire se dévoile, souvent juste avant de frapper les forces dédiées à la stabilisation, locales ou internationales. Dès

lors, il est indispensable de disposer d'une organisation spéciale aussi agile que lui, capable de le détecter dans son sanctuaire et d'agir en temps réel, avant qu'il n'esquive notre riposte.

Tout l'enjeu de notre projet de transformation est de mettre sur pied, plus que des forces spéciales, un véritable système de forces spéciales, qui s'appuie sur plusieurs facteurs. Certains sont des invariants depuis que les unités spéciales existent, d'autres sont plus caractéristiques des évolutions récentes dans l'art de la guerre.

Le premier de ces facteurs, central à ce système, est justement un invariant : ce sont les hommes. Des hommes bien formés, bien entraînés, bien équipés, évoluant dans une culture particulière, faite à la fois d'audace et de maîtrise de la force, d'initiative individuelle et de sens très fort du collectif, mais aussi, et surtout, d'endurance mentale et physique face à l'isolement et à l'hostilité, pour ne pas dire l'agressivité, permanente, que l'on rencontre en zone de combat. Ces qualités ne s'improvisent pas.

Un autre facteur essentiel consiste dans une capacité très forte de mobilité, d'infiltration terrestre, aérienne - avec avions et hélicoptères - et maritime. Nous ne pouvons pas avoir la fulgurance requise, la maîtrise de l'action en temps réel, si nos différents vecteurs ne sont pas robustes, capables d'appuyer, d'opérer par tous les temps, par nuit noire, et parfaitement interopérables entre eux. C'est sur cette caractéristique que je vais maintenant m'attarder, car c'est le véritable facteur émergent.

Le système de forces spéciales que nous mettons sur pied est fondé sur une très forte capacité d'intégration, qui permet de recueillir de l'information de plusieurs capteurs techniques ou humains, ne relevant pas forcément du COS, de la traiter et de provoquer des décisions opérationnelles en boucle courte puis de conduire les opérations. Elle requiert des réseaux informatiques dédiés, de la bande passante, une capacité de conception et d'exécution capables d'associer de multiples acteurs pouvant appuyer son action, interarmées, inter-agences et le cas échéant interalliés.

Ce système permet une distribution plus fluide de la puissance, pour être en mesure d'appliquer des effets au moment et à l'endroit nécessaires, en s'affranchissant d'organisations trop pesantes et donc insuffisamment agiles pour rivaliser avec la furtivité de nos adversaires. Il repose sur la mise à disposition de systèmes de transmissions sophistiqués jusqu'au plus bas niveau, celui de l'unité de quelques hommes embarqués à bord d'un hélicoptère, d'un vecteur nautique ou d'un véhicule, capable de les interconnecter à la demande à d'autres acteurs pour coordonner ou démultiplier leur action, y compris sur de grandes distances. Ce besoin de réseaux embarqués fiables, cryptés et redondants n'est ni exorbitant, ni exprimé dans une optique du « toujours plus », c'est simplement la clé de voûte de tout le système.

La mise sur pied d'une organisation aussi intégrée, est novatrice pour nos armées, y compris pour nos forces spéciales, qui ont néanmoins déjà largement entamé cette révolution. C'est pourquoi je parlais tout à l'heure de transformation. Il s'agit d'une transformation dans les modes opératoires, mais également d'une transformation du socle organique, qui permet de les nourrir et de les faire évoluer. Cette transformation s'exprime à travers un plan de modernisation que nous appelons « FS 2017 ».

En effet, pour répondre aux orientations du Livre blanc, le COS a entamé la mise en oeuvre d'un projet qui vise à améliorer le système existant, partant du constat qu'il offre déjà une bonne qualité de service mais souffre de certains maux structurels, auxquels il faut remédier. Ce projet a reçu le soutien des trois armées et de l'Etat-major des armées (EMA). Il porte sur trois grands chantiers.

Le premier chantier est l'augmentation des moyens de commandement, afin d'être en mesure de mener sur plusieurs zones simultanément des actions d'anticipation, de planification et de conduite d'opérations spéciales. Dans un monde globalisé avec des menaces transnationales, évolutives, et des intérêts français disséminés, la capacité d'anticipation et de planification sont l'assurance de la réactivité requise par les autorités politiques. Elles sont le gage de l'effet de surprise tactique, qui permet de combler le déficit dans le rapport de forces, conséquence de nos actions à faible empreinte. Par ailleurs, la globalisation des menaces implique le renforcement des relations avec nos alliés et partenaires stratégiques.

Le deuxième chantier est la densification de l'existant ; il consiste à améliorer et fiabiliser les capacités déjà détenues, afin de répondre avec justesse aux contrats opérationnels. Cela suppose une attention particulière aux points les plus faibles de notre système : en matière de ressources humaines, par exemple les maintenanciers d'hélicoptères ; en matière d'équipements de mobilité, par exemple les véhicules de forces spéciales ou l'aérotransport d'assaut, qui souffre du retrait des Transall et de l'arrivée différée des A400M ; en matière de préparation opérationnelle enfin, notamment pour ce qui concerne la composante hélicoptères, qui pâtit de la faible disponibilité des machines.

Le troisième chantier vise l'identification des besoins capacitaires indispensables aux opérations spéciales, ne relevant pas du COS mais de leur armée d'origine. Ce travail est achevé et des partenariats prometteurs avec les armées ont été établis, notamment en matière de drones, de systèmes d'information et de communications (SIC), de risques nucléaires, radiologiques, biologiques et chimiques (NRBC), etc.

Au-delà de cette intention initiale, où en sommes-nous actuellement dans l'exécution ? Voici un point d'étape.

En matière d'équipements, il faut noter les progrès faits depuis la publication de votre rapport, en mai 2014. Les deux programmes à effet majeur « Mobilité tactique VFS » et « Rénovation C130 » sont en voie d'être abondés à la hauteur nécessaire, et les processus de choix des candidats respectent le tempo établi. La fin de cette année sera critique, avec la passation de contrat de ces deux programmes.

En ce qui concerne le programme « Modernisation C130 », les travaux menés actuellement font effort pour équilibrer les deux volets du programme : d'une part, la mise aux normes de l'Organisation de l'aviation civile internationale (OACI) intéressant l'ensemble des quatorze C130 et, d'autre part, l'intégration des fonctions tactiques sur huit C130 destinés aux unités spéciales. Le nouveau calendrier vise un flux régulier annuel de deux avions à compter de 2019. Cela va dans le bon sens, mais il faut conserver un haut degré de vigilance tant les paramètres conditionnant la bonne réalisation de ce programme sont complexes. Par ailleurs, compte tenu des retards sur les standards tactiques de l'A400M et de la réduction de la cible initiale, le renforcement de la flotte C130 d'au moins quatre appareils aurait tout son sens.

S'agissant des véhicules de forces spéciales (VFS), nous devrions recevoir les 25 premiers en 2016, pour redonner un peu d'air à un parc qui s'avère aujourd'hui à bout de souffle. Les autres véhicules sont attendus à partir de 2018 et jusqu'en 2025.

Enfin, nous avons de nombreux autres projets : le programme « Écume » ; les embarcations des commandos Marine ; les propulseurs sous-marins ; le renouvellement de nos drones tactiques ; un plan de rattrapage pour la dotation en optronique de nos équipages et de nos commandos ; l'amélioration de nos réseaux de transmissions... Il faut être attentif à ce que ces demandes, qui répondent presque toutes à un besoin opérationnel urgent, ne soient pas noyées dans des expressions de besoin plus vastes, émanant d'autres entités, lorsqu'elles risquent d'en dénaturer les spécifications ou d'en ralentir le calendrier d'acquisition.

En matière de ressources humaines, nous devrions atteindre la cible prévue des « + 1 000 » en fin de loi de programmation militaire (LPM). À ce jour, la marche franchie est d'environ + 150 ; ces renforts ont essentiellement bénéficié aux différents états-majors et servi à combler les déficits créés par les déflations de la précédente LPM.

Enfin, un troisième pilier est venu s'ajouter aux deux premiers, portant sur les ressources humaines et matérielles ; c'est celui des procédures d'acquisition, d'homologation et d'harmonisation des équipements. Une réflexion est menée au sein du ministère de la défense pour accélérer ces procédures, les simplifier partout où c'est possible, notamment par le levier des mesures de confiance entre les services techniques des trois armées et d'harmonisation des plans d'équipements entre les unités. Certaines pesanteurs seront néanmoins difficiles à dépasser, le commandant du COS (GCOS) n'ayant pas d'autonomie budgétaire en matière d'équipements, ni de pouvoir réglementaire en matière de mise en service opérationnel des matériels.

De son côté, le COS va consentir un effort particulier pour s'inscrire très en amont dans la définition des futurs matériels qui équiperont ses forces. L'idée est que ces matériels soient nativement adaptés aux forces spéciales, alors que le modèle de fonctionnement précédent consistait à adapter a posteriori des matériels conventionnels pour un usage spécial, ce qui entraînait des délais d'adaptation d'équipements spécifiques, notamment en armement et en SIC, extrêmement longs et coûteux.

Ce troisième pilier est beaucoup plus fondamental qu'il n'y paraît pour le succès de nos forces, car leur réactivité est une condition du succès et celle-ci passe par un socle organique adapté et des procédures fluidifiées et simplifiées.

Pour conclure, je souhaiterais que vous reteniez de cet exposé que les forces spéciales sont devenues un élément structurant de notre outil de défense, normatif de notre rang militaire ; elles offrent au couple traditionnel « dissuasion-puissance » un complément « influence-agilité » bien adapté à la conflictualité moderne. Tous les États occidentaux suivent le même raisonnement. Or cet outil se caractérise par son rapport coût/efficacité extrêmement favorable : dans la LPM actuelle, les équipements dédiés aux forces spéciales pèsent pour 2 %, et la masse salariale de ces forces pour 1,2 % seulement.

Par notre dimension interarmées très intégrée, l'éventail de nos savoir-faire, la richesse de notre expérience opérationnelle, nous nous situons aujourd'hui au tout premier plan. Ceci est le produit de

vingt ans d'efforts des forces spéciales, et de tous ceux qui les ont soutenues dans les armées. La LPM cherche aujourd'hui à amplifier ces efforts. Pour arriver à maturité, pour réussir sa transformation, cet outil a besoin de prendre définitivement sa place dans un environnement organique qui s'est construit historiquement sans lui. Pour peu qu'on libère les énergies, il possède un formidable potentiel d'innovation et de dynamisme - ainsi que va encore le montrer, prochainement, comme je l'espère, la deuxième édition du salon « SOFINS », salon de défense dédié aux forces spéciales. Les retombées seront bénéfiques pour tous.

M. Jacques Gautier, président. - Merci, mon Général pour cet exposé très clair. Je retiens notamment que les forces spéciales sont une priorité, mais que les équipements prévus pour elles tardent à être livrés...

M. Daniel Reiner. - Je joins mes remerciements à ceux de Jacques Gautier.

Je souhaiterais des précisions en ce qui concerne l'état de la montée en puissance des effectifs du COS prévue dans le Livre blanc et la LPM. Où en est-on concrètement de la réalisation de l'objectif « COS+1 000 » ?

D'autre part, dans notre rapport sur les forces spéciales, nous avons appelé de nos vœux davantage de souplesse, dans le fonctionnement, notamment sous l'aspect de l'équipement. Certains, d'ailleurs, ont pu nous reprocher cette approche, bien qu'il ne s'agisse pas pour nous de demander que le COS quitte l'état-major des armées... Pour permettre aux forces spéciales d'agir vite, des assouplissements à la pratique actuelle nous paraissent nécessaires. Des signes favorables sont-ils donnés dans le sens d'une telle réorganisation ?

M. Xavier Pintat. - Je vous remercie à mon tour, mon Général, pour la clarté de vos propos. Je profite de cette occasion pour vous dire que je conserve un vif souvenir de votre intervention devant l'assemblée parlementaire de l'OTAN, en 2013, pour présenter l'opération Serval : vous aviez alors fortement impressionné, en particulier, les représentants des pays engagés aux côtés de la France dans cette opération.

J'ai deux questions à vous poser. La première concerne le salon de défense « SOFINS » que patronne le COS, sur le camp de Souge : les entreprises de type « start-up », nombreuses dans la région Aquitaine, y sont-elles bien représentées ?

Deuxième question, plus délicate évidemment : une intervention des forces spéciales en Syrie est-elle envisagée ?

M. Aymeri de Montesquiou. - Mon Général, merci pour votre exposé. J'ai eu l'occasion, il y a quelques années, d'effectuer un stage au sein du 1er régiment de parachutistes d'infanterie de marine (1er RPIMa) qui m'a donné un aperçu impressionnant du professionnalisme de ces hommes.

Vous avez évoqué les points forts des forces spéciales : renseignement, anticipation, effet de surprise... Or, en Irak, avec Daech, il me semble que nous avons manqué de renseignement, manqué d'anticipation, et subi l'effet de surprise. Comment l'expliquez-vous ?

Sur le terrain, nos forces sont coordonnées avec les forces kurdes. Le sont-elles également avec les forces iraniennes ?

Général Grégoire de Saint-Quentin. - Vous comprendrez que je ne puisse répondre qu'à une partie de vos questions.

Depuis le rapport de votre commission sur les forces spéciales, l'entrée dans celles-ci d'une partie de l'escadron d'hélicoptères Pyrénées a été décidée, pour renforcer nos capacités en aéromobilité. Historiquement, c'est l'armée de terre qui a fourni les capacités d'aéromobilité des forces spéciales, avec le 4e régiment d'hélicoptères des forces spéciales (4e RHFS) de Pau, qui comprend une quarantaines d'appareils. La multiplication des théâtres sur lesquels nous sommes aujourd'hui engagés, et l'abrasivité de certains milieux, soumettent ce matériel à rude épreuve et impose de le compléter. C'est l'armée de l'air qui assurera ce complément, à partir d'une contribution de son escadron « RESCO » situé à Cazaux. De ce fait, nos effectifs commencent à approcher la cible des + 1 000, à raison de + 500 pour l'armée de terre, + 220 pour la marine et + 260 pour l'armée de l'air. Mais, « + 1000 », c'est un objectif de la LPM pour 2014-2019, et nous ne sommes encore qu'en 2015 ; j'ai bon espoir qu'il soit, à terme, atteint.

Comme vous l'avez souligné, les forces spéciales représentent une alternative par rapport aux méthodes traditionnelles de combat : des adaptations aux équipements dont elles disposent sont donc nécessaires. Or l'organisation existante pour satisfaire ce besoin est lourde à mettre en oeuvre car elle impose au COS une coordination étroite et permanente avec ceux qui, in fine, sont les décideurs : les états-majors de chaque armée, l'EMA et la DGA. Cette organisation, en l'état, n'est certes pas inadéquate pour les forces spéciales, mais elle est perfectible. Nous y jouons le rôle de « nouvel entrant » et devons mener un travail de sensibilisation à sa simplification. À cet égard, plus notre discours sera clair et cohérent, donc convainquant, mieux nos demandes seront prises en considération, comme étant légitimes. Ne doutez pas, au demeurant, que votre rapport a été utile car il a mis en lumière les besoins en autonomie et en procédures particulières de ce nouveau système de forces.

Le salon « SOFINS » de Souge est porté par l'association « Le Cercle de l'Arbalète », dont l'objet est de fédérer l'action des différentes personnes morales, désirant contribuer au rayonnement et à l'équipement des opérations spéciales, ainsi qu'à l'efficacité de la R&D spécifiquement dédiée à ces opérations. Cette association compte aujourd'hui plus de 80 membres, dont 10 grands groupes, environ 70 PME et 3 laboratoires de recherche. Il y a bien sûr, parmi ces membres, des entreprises de type « start-up », tant la présence de celles-ci au SOFINS est naturelle. Le ticket d'entrée est d'ailleurs modulé en fonction de la taille des entreprises ; il est ainsi accessible aux petites structures qui démarrent.

Mme Hélène Conway-Mouret. - Le COS a pour mission la formation et l'encadrement d'unités militaires étrangères. Quel est l'état de la coopération aujourd'hui avec les forces alliées ? Quelle est l'évolution, localement, car notre présence à long terme en dépend ?

Général Grégoire de Saint-Quentin. - À quel théâtre d'opérations pensez-vous ?

Mme Hélène Conway-Mouret. - Je pense au Mali.

M. Jean-Paul Emorine. - Quel est le parallélisme entre le COS et le Special Air Service (SAS) ?

M. Alain Gournac. - Les militaires des services spéciaux sont-ils des volontaires ? Y-a-t-il aussi du personnel civil ? Les services spéciaux possèdent-ils des armes spécifiques ? Comment les trois armées se coordonnent-elles pour fournir ces armes ?

La capacité de l'A400M à ravitailler en vol des hélicoptères est incertaine. Deux avions C130 seulement doivent être rénovés en 2019. Mais sont-ils disponibles dans l'intervalle ?

Général Grégoire de Saint-Quentin. - Les C130 actuels demeurent disponibles, mais avec beaucoup moins de capacités opérationnelles qu'ils n'en auront après leur rénovation. Il faudra que nous soyons capables d'envoyer pendant plusieurs années deux avions par an chez l'industriel, qui les rehaussera à un standard significativement plus élevé.

Au Mali, l'action des forces spéciales s'inscrit dans le cadre de l'opération Barkhane. C'est dans ce cadre que se fait l'essentiel de la coopération avec les forces maliennes. Nous ne menons pas, pour notre part, d'action particulière de coopération ou de conseil à l'égard des unités maliennes.

Mme Hélène Conway-Mouret. - Cela fait partie des missions du COS.

Général Grégoire de Saint-Quentin. - Il n'y a pas de demande particulière au Mali. Nous ne pouvons pas nous démultiplier, alors que le nombre de zones d'intérêt s'accroît. Si nous devons porter assistance à une unité étrangère, ce sera plutôt au profit d'une unité spéciale. Les unités conventionnelles sont assistées par nos unités conventionnelles, qui ont la capacité et le savoir-faire nécessaire.

M. Jacques Gautier, président. - Nos forces spéciales ont porté assistance aux forces mauritaniennes.

Général Grégoire de Saint-Quentin. - En effet, le gouvernement de ce pays avait la volonté de contrôler sa frontière et de faire barrage aux tentatives d'infiltrations d'AQMI qui, avant l'opération Serval, étaient nombreuses. Cette opération de formation et d'assistance a permis, grâce à l'investissement consenti par la Mauritanie, de mettre sur pied des unités spéciales dédiées au contrôle des frontières. Plusieurs attentats contre nos intérêts dans ce pays ont été arrêtés.

Le parallélisme avec le Special Air Service (SAS) est double. Historiquement, le 1er RPIMa, dont je suis l'ancien chef de corps, est l'héritier des traditions des SAS français de la seconde guerre mondiale. Les SAS ont été créés par les Britanniques au Caire en 1940, avec, notamment, des Français Libres. Aujourd'hui, les SAS britanniques sont nos homologues ; nous entretenons des relations de travail avec eux.

Les forces spéciales ne sont pas les services spéciaux, qui dépendent de la DGSE. Les forces spéciales sont des unités militaires. Nous ne travaillons pas dans le domaine clandestin, c'est-à-dire que nous ne sommes pas capables de mener des actions que l'État français ne voudrait pas revendiquer. En revanche, nous sommes capables d'agir en discrétion, d'avoir une faible empreinte logistique, tout en déployant une capacité de réponse suffisante, car le terrorisme d'aujourd'hui est d'une autre ampleur que celui des années 1980.

S'agissant de la coordination des équipements, elle relève précisément de ma compétence. Je ne dispose toutefois pas de tous les leviers nécessaires. Nous essayons de sensibiliser à notre vision transverse.

M. Jacques Gautier, président. - Il faut donner plus de pouvoirs au GCOS pour homogénéiser les procédures et homologuer les matériels, afin de ne pas continuer à avoir des développements séparés.

Général Grégoire de Saint-Quentin. - Pour les forces spéciales, l'A400M doit être au maximum de ses standards tactiques. Nous avons un avion de transport stratégique très utile mais son développement tactique n'est pas achevé. C'est pourquoi le C130, plus petit et plus agile, est complémentaire de l'A400M. Il faut veiller à l'exécution du programme de rénovation des C130, voire augmenter notre parc, pour pallier les difficultés de l'A400M.

M. Jacques Gautier, président. - Il s'agira d'achats « sur étagères », puisqu'il n'y a plus de chaîne de fabrication du C130 aux États-Unis.

M. Robert del Picchia. - J'appuie les propos de notre collègue Jacques Gautier. Votre action est retardée alors qu'il y a urgence et que les coûts en cause sont relativement modestes.

Général Grégoire de Saint-Quentin. - Il y a un réel « appel » pour les forces spéciales aujourd'hui et nous sommes très soutenus. Nous avons là une véritable opportunité pour mettre en place une organisation qui puisse fonctionner aisément ensuite.

M. Robert del Picchia. - Aucune organisation internationale n'a clairement défini la notion de terrorisme. Cela est-il problématique pour vos hommes et pour votre action ? Par ailleurs, la cyberdéfense fait-elle partie de vos théâtres d'opérations ?

M. Gilbert Roger. - Nous sommes aujourd'hui pratiquement confrontés à une guerre à l'intérieur de notre territoire. Dès lors, réalisez-vous un travail de coordination, d'échanges d'informations et de méthodes avec la DGSE ?

M. Jeanny Lorgeoux. - Avez-vous rencontré des problèmes avec le service action de la DGSE ? Y-a-t-il, au contraire, sur le terrain, une unité d'action entre la DGSE, la DRM et les forces que vous commandez ?

J'en profite pour vous dire notre entier soutien dans la tâche très importante que vous menez.

Général Grégoire de Saint-Quentin. - Le mot « terrorisme » est un terme qui peut prêter à différentes acceptions à travers le monde. Cette situation n'est pas gênante pour nous. Nous agissons sur des théâtres d'opérations, dans un cadre juridique établi, face à un adversaire identifié. Ce qui compte pour nous, c'est que les modes d'action de cet adversaire sont nouveaux.

Il existe un commandement de la cyberdéfense. Les forces spéciales ne se désintéressent pas du sujet, pour ce qui les concerne. Nous nous efforçons d'être des intégrateurs, dans des boucles très courtes à la demande.

La DGSE et la DRM, sont des agences de renseignement. Le COS n'est pas une agence de renseignement, mais il peut transmettre pour analyse les informations qu'il recueille aux services

compétents et bénéficiaire en retour de leur production (Note de l'ASAF : comme toutes les autres unités des forces armées en fonction des moyens dont elles disposent). Il y a donc une forte unité d'action entre nous. S'agissant de la DGSE, nous travaillons principalement avec la direction du renseignement. L'enjeu des années qui viennent est effectivement l'interaction croissante des agences, ce qu'on nomme « l'inter-agences » aux États-Unis - singulièrement depuis le 11 septembre 2001 - d'autant qu'il y a convergence entre sécurité intérieure et extérieure, comme vous l'avez souligné.

S'agissant du recrutement, nous sélectionnons les hommes sur la base du volontariat. Des tests d'entrée sont mis en œuvre dans les trois armées. Les personnes recrutées peuvent encore renoncer à l'issue de leur formation. Nous avons besoin de profils particuliers, sans que cela n'implique de comparaison de valeur militaire avec les unités conventionnelles. Nos hommes sont de très grande qualité, ce qui constitue pour moi une grande fierté, et une satisfaction quotidienne.

M. Jacques Gautier, président. - Nous avons vécu, en janvier, des prises d'otages qui ont mobilisé le RAID et le GIGN. Nous sommes presque parvenus à saturation des effectifs d'intervention. En cas de nécessité, une intervention des forces spéciales sur le territoire national serait-elle envisageable ?

Général Grégoire de Saint-Quentin. - Les forces spéciales sont mobilisables, au même titre que les autres forces armées, sur le territoire national. La question ne se pose toutefois pas au COS. Elle doit être examinée en fonction des scénarios envisagés. Une telle évolution nécessiterait néanmoins des adaptations. L'action sur le territoire national n'est pas similaire à une action sur un théâtre extérieur, dans un milieu non permissif, avec des soutiens dégradés. Si l'environnement y est sécurisé, elle a également des contraintes d'une autre nature, par exemple l'instantanéité de l'information médiatique. L'approche, le cadre juridique sont différents. Les profils des unités ne sont pas forcément interchangeables même si des techniques sont communes, notamment celles concourant à la maîtrise de la force.

M. Jacques Gautier, président. - Je vous remercie, Mon Général, d'être venu échanger avec nous. Je salue, au nom de tous mes collègues, les forces spéciales, qui sont composées d'hommes exceptionnels, et qui nous permettent d'obtenir des résultats essentiels dans la lutte contre le terrorisme.